

ÉPARGNER AUTREMENT : ÉPARGNE SOLIDAIRE

En partenariat avec



L'association ADAC est labellisée PCB2

n° **9**
MARS 2019

LA QUESTION À SE POSER...

Combien suis-je prêt à donner sur mes intérêts ?

Qu'est-ce que j'ai envie de soutenir ? (projet, domaine ...)

Solidaire envers qui, et pour faire quoi ?

PETIT PRÉAMBULE : QU'EST-CE QUE L'ÉPARGNE ?

C'est la part de revenus restant disponible après déduction faite des charges fixes (habitation, transport, impôts,...) et des dépenses de consommation courante (nourriture, loisirs, etc.).

Épargner, c'est donc accumuler et mettre en réserve de l'argent avec pour objectif de :

- se constituer un capital (pour l'achat d'un logement, avoir des revenus complémentaires, faire fructifier son capital, ou financer des projets) ;
- anticiper sur des besoins futurs de trésorerie (épargne de précaution) pour faire face à des imprévus (entretien des véhicules, baisse de revenus,...), à la scolarité, aux études des enfants, au remplacement d'électroménager...

Cet argent placé nous rapporte des intérêts...

Parmi les différents types de placement, nous pouvons choisir l'épargne solidaire ...

Dans le cadre de l'épargne solidaire, l'encours, c'est-à-dire l'argent, finance des entreprises ou des associations qui œuvrent à des projets à forte utilité sociale et environnementale, relevant de l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, nous pouvons choisir de leur reverser tout ou une partie des revenus, plus communément appelés les intérêts.

En choisissant des produits de l'épargne solidaire, nous savons comment notre argent placé est utilisé et nous contribuons au développement d'actions ayant des enjeux sociétaux.

BON À SAVOIR

L'association FINANSOL, depuis sa création en 1997, sensibilise tout un chacun à la solidarité dans l'épargne et la finance (outre l'épargne, certaines structures nous ouvrent la possibilité de prêter notre argent).

Ses adhérents sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des établissements bancaires et financiers. Ces établissements proposent des produits labellisés qui leur sont propres et auprès desquels nous pouvons nous renseigner..

ÊTRE SOLIDAIRE ! OUI MAIS COMMENT FAIRE CONCRÈTEMENT ?

À qui s'adresser ?

- **Les acteurs de terrain** : associations, sociétés coopératives de capital-risque ou financières, foncières, clubs d'investisseurs... qui, grâce à cette épargne, financent les projets à forte utilité sociale et/ou environnementale.
- **Les banques, assurances, mutuelles et sociétés de gestion** qui assurent la gestion, et/ou la commercialisation de produits solidaires et acheminent l'argent collecté vers les acteurs de terrain.

Quels sont les principes des produits solidaires ?

L'investissement solidaire

L'épargnant est solidaire car une partie des montants qu'il place finance des projets à utilité sociale et/ou environnementale.

L'épargne de partage

L'épargnant est solidaire, car au moins 25 % des intérêts générés sont versés sous forme de dons à une association.

CONCRÈTEMENT COMMENT DEVENIR UN ÉPARGNANT SOLIDAIRE ?

→ **Je me renseigne auprès de ma banque et /ou de mon assureur sur les produits d'épargne solidaire qu'elle/il propose...**

Les livrets d'épargne

Ce sont des livrets d'épargne, pour lesquels l'épargnant accepte de faire don d'une partie des intérêts annuels de son placement, 66 % ou 75 % des sommes versées peuvent être déduites de l'impôt sur le revenu.

L'assurance-vie

Les contrats d'assurance-vie solidaires sont des contrats multi-supports, en unités de compte, avec une sélection éthique et de partage.

Les cartes bancaires

Une carte bancaire solidaire fonctionne comme une carte bancaire classique, mais elle permet à son détenteur de faire un don à une association lors de chaque transaction effectuée, selon des modalités souples et adaptables aux souhaits de chacun.

Pour en savoir plus sur les cartes bancaires solidaires, le site internet **engagement solidaire** est consultable, il donne en plus d'autres idées...

→ **Je me renseigne auprès de mon entreprise ou celle de mon conjoint**

Fonds Commun de Placement Solidaire (FCPES)

Les entreprises qui permettent à leurs salariés de souscrire un plan d'épargne entreprise (PEE) ou un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) sont depuis 1^{er} janvier 2010 dans l'obligation de proposer au moins un fonds solidaire parmi l'ensemble des fonds proposés – Loi de modernisation de l'économie du 4 Août 2008-.

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le guide épargne salariale solidaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

*Une vidéo sur le site internet de **Finansol** illustre la rencontre d'un épargnant avec sa conseillère bancaire pour envisager un placement solidaire.*

BON À SAVOIR

Il existe d'autres Labels qui sont généralement délivrés par des acteurs du milieu de la finance et ne sont pas centrés sur les mêmes critères.

POUR EN SAVOIR PLUS

N'hésitez pas à consulter leurs sites.

À SAVOIR

Novembre est le mois de l'Économie Sociale et Solidaire. Différentes manifestations ont lieu (salons, animations, informations dans les médias...) permettant de se renseigner davantage et de faire des choix.

À SAVOIR**En 2017, la finance solidaire a permis**

- de créer / consolider 45 000 emplois,
- d'accueillir 3700 personnes dans des logements ou places d'hébergement (EHPAD...),
- de soutenir plus de 80 acteurs du développement économique dans les pays du sud,
- de produire l'énergie nécessaire à la consommation électrique (hors chauffage) de près de 36 000 foyers.

Source : Finance solidaire le baromètre mai 2018 : www.finansol.org/_dwl/barometre-finance-solidaire.pdf

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Vous pouvez prendre rendez-vous
au **04 69 95 80 71**

COMMENT S'ASSURER QUE LES PLACEMENTS ET PRODUITS D'ÉPARGNE SONT BIEN DES PLACEMENTS SOLIDAIRES ?

Actuellement, deux types de labels permettent aux épargnants de s'y retrouver en toute transparence : le label Finansol et le label Novethic.

→ **Le label Finansol** distingue les placements d'épargne qui répondent avec exactitude aux critères et exigences de la finance solidaire.

→ **Le label Novethic** est délivré aux fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) dont la gestion prend systématiquement en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

EN BREF...

Être solidaire aujourd'hui... c'est possible simplement via votre banque, votre société d'assurances, votre mutuelle ou un établissement spécialisé dans le placement solidaire, qui peuvent proposer des produits d'épargne solidaire, renseignez-vous... C'est aussi possible via d'autres initiatives comme le don de jours de congés, ou plus classiquement des dons d'argent ou de temps à des associations...

LES SITES DE RÉFÉRENCES :

- www.economie.gouv.fr/ess/finance-solidaire-cest-quoi
- www.finansol.org
- www.novethic.fr
- <https://www.engagement-solidaire.fr>

**En tant qu'adhérent KLESIA
vous pouvez faire appel à l'ADAC**

Les conseillères en Économie Sociale Familiale de l'ADAC réalisent du conseil budgétaire à distance. Elles peuvent vous soutenir dans l'organisation de votre vie quotidienne, dans le respect du secret professionnel.